



**Autorité environnementale**

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

**Projet de canalisation de transport de gaz naturel dit  
"Projet Artère des Flandres" (59).  
Constat de report de la demande d'avis**

**n°Ae: 2013-86**

**Avis établi lors de la séance du 9 octobre 2013- n° d'enregistrement : 009187-01**

## Constat de report d'une demande d'avis

\*

\* \*

*L'Ae a été saisie pour avis sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel dit "Projet Artère des Flandres" (59), par courrier commun de Madame la directrice générale de la prévention des risques et de Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat, en date du 10 juillet 2013 ; le dossier ayant été reçu complet le 15 juillet 2013, il leur en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 19 juillet 2013.*

*Par courrier en date du 9 août 2013, ci-joint, le maître d'ouvrage de ce projet, GRTgaz, a envoyé des compléments modifiant significativement le dossier. L'Ae a été saisie pour avis sur le dossier ainsi modifié, par courrier commun de Madame la directrice générale de la prévention des risques et de Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat, en date du 10 septembre 2013. Il leur en a été accusé réception le 10 septembre 2013, point de départ du nouveau délai réglementaire fixé à l'Ae.*

*Réunie en séance le 9 octobre 2013, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer, et que la nouvelle date de délibération était fixée au 23 octobre 2013.*



CENTRE D'INGENIERIE  
Département Canalisations Transport

Ministère de l'Écologie, du Développement durable  
et de l'Énergie (MEDDE)  
Conseil général de l'Environnement et du  
Développement durable (CGEDD)  
Autorité environnementale  
A l'attention de Michel Badré  
Tour Pascal B  
92055 LA Défense Cedex

NOS RÉF. E411-SCA-LD-013-162

INTERLOCUTEURS Directeur de Projet –Rodolphe LIBOSVAR ☎ 01 55 66 41 12 [rodolphe.libosvar@grtgaz.com](mailto:rodolphe.libosvar@grtgaz.com)  
Chef de projet –Thierry LAMY ☎ 01 56 04 02 89 [thierry.lamy@grtgaz.com](mailto:thierry.lamy@grtgaz.com)  
Chargé de procédures administratives –Elodie WIET ☎ 01 56 04 04 70 [elodie.wiet@grtgaz.com](mailto:elodie.wiet@grtgaz.com)

OBJET Addenda portant sur les installations au dossier de demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz n° AM-HCE-0027  
/ n° d'enregistrement saisine CGEDD : 009187-01  
/ n° d'enregistrement AE : 2013-86  
Projet Artère des Flandres – Canalisation Pitgam (59) – Hondschoote (59)

Gennevilliers, le 09 AOUT 2013

Monsieur,

Suite à l'avancée de nos études, nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire papier de l'ADDENDA portant sur les installations, annexé au dossier ARTERE DES FLANDRES en version Aout 2013, également expédié dans cet envoi en format DVD.

La DREAL Nord-Pas-de-Calais recevra également cette mise à jour.

Pour rappel, le dossier ARTERE DES FLANDRES fait l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz. Ce dossier a été déclaré recevable le 29 mai 2013 et est actuellement en cours de consultation administrative jusqu'au 26 aout 2013.

L'accusé de réception de l'autorité environnementale est daté du 15 juillet 2013.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Plb  
Le Chef de Projet  
Thierry Lamy  
N. Des Bordes

P.J. :Addenda sur les installations (version papier) et Dossier administratif Artère des Flandres Aout 2013 (version DVD)

7 rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS Cedex - téléphone 01 56 04 01 00 - télécopie 01 56 04 00 89 - [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)

SA au capital de 536 920 790 euros - RCS Paris 440 117 620

Ae CGEDD – constat de report de la demande d'avis sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel dit "Projet Artère des Flandres" (59).



Reçu à l'Ae le 10 SEP. 2013

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Paris, le 10 SEP. 2013

Direction générale de l'énergie et du climat

La directrice générale de la prévention des risques

Notre réf. : BSEI n° 13-097

Le directeur général de l'énergie et du climat

Affaire suivie par : Thomas Blaton  
thomas.blaton@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 90 76

à

Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable

BSEI\2013\741\GRT-Artere-Flandres\Consultation\_CGEDD-bis\_Aout2013.doc

**Objet : Accusé réception de l'autorité environnementale relatif au projet de canalisation de transport de gaz naturel, dit « Projet Artère des Flandres »**

Par votre courrier en date du 19 juillet 2013, vous avez accusé réception du dossier cité en objet à la date du 15 juillet 2013 en vue de donner l'avis de l'autorité environnementale dans le délai réglementaire de trois mois à compter de cette dernière date.

Suites aux recommandations formulées dans ce dernier courrier, le maître d'ouvrage du projet, GRTgaz, a jugé utile de fournir des éléments complémentaires permettant une meilleure compréhension du projet et de son contexte. Ils ont vocation à permettre à l'autorité environnementale de mieux cerner l'environnement technique du projet afin de préparer son avis en disposant de tous les éléments utiles de contexte. Ils portent sur :

- l'installation annexe du poste frontière implantée sur la commune de Hondschoote (inclus dans la demande d'autorisation du projet « Artères des Flandres ») ;
- l'installation d'interconnexion de Pitgam (qui fait l'objet d'une demande d'autorisation distincte).

Aussi, au regard du contenu de l'accusé réception susmentionné, il nous paraît opportun que ces nouveaux éléments fournis par le porteur de projet soient pris en compte dans l'examen du dossier que vous réalisez.

La directrice générale  
de la prévention des risques,

  
Patricia BLANC

Le directeur général  
de l'énergie et du climat,

  
Laurent MICHEL